

Procès-verbal séance du conseil municipal du 29 mai 2026

Etaient présents : Mr MARION Jean-Louis, Mme MEDIC Laëtitia, Mme DURASTEL Chantal, Mme BEYNIER Maryse, Mr BOYER Stéphane, Mr PANEFIEU Raphaël, Mme CATHEBARD Sandrine, Mr BELIN Rémi, Mme CUBIZOLLES Manon, Mme BONNAUD Aurore, Mme FARIGOULE Charline

Absents avec excuses : Mr BOYER Nicolas a donné procuration à Mr BOYER Stéphane, Mr COUDERT Bruno a donné procuration à Mr EYRAUD Guy

Absent : Mr ROCHE Stéphane

Secrétaire de séance : Mme CATHEBARD Sandrine

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2026.

Subventions 2026

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

ACCA St Privat d'Allier :	500 €
Club des Aînés :	350 €
Amicale des donneurs de sang :	350 €
Association Sportive Football :	1000 €
Association Défense du Patrimoine :	300 €
Comité FNACA :	200 €
Comité Départemental Ligue contre le cancer :	160 €
Amicale Sapeurs-pompiers Siaugues :	150 €
Amicale sapeurs-pompiers Cayres :	150 €
Association ANIMATEK :	500 €
APE Ecole Publique Saint Privat d'Allier :	1200 €
OCCE ECOLE 43 – Ecole Eugène Valette :	750 €
Association Collectif 880 :	500 €
Association Comité des jeunes de Saint Privat d'Allier :	500 €
ADMR Bains Saint Privat d'Allier :	400 €

Etude de l'offre Valocîme

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'offre de Valocîme concernant une proposition de convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée C N°817, située Lieudit « La Gazelle » commune de Saint Privat d'Allier (43580), à la société Valocîme SAS. Après concertation, les conseillers préfèrent attendre plus d'informations avant de prendre la délibération.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts CGI), une Commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Le Conseil Municipal établit la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission communale des impôts directs qui doit comporter 24 propositions.

Désignation d'un correspondant Défense (CORDEF)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un correspondant défense.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

Mr ROCHE Stéphane, Conseiller municipal

Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

Représentant titulaire : Mr EYRAUD Guy, Maire

Représentant suppléant : Mr COUDERT Bruno, 1^{er} Adjoint

Délibérations terrain communal notaire Mme PEREZ

Monsieur le Maire évoque la demande du notaire des acquéreurs concernant la vente d'un bien à Pratclaux concernant deux délibérations à prendre, une délibération autorisant le déclassement de la parcelle à échanger par la commune et une délibération autorisant l'aliénation dans le cadre d'un échange de la parcelle déclassée. La question se pose sur les frais liés à cette demande.

Le Conseil Municipal souhaite en savoir plus sur les frais liés à l'acte d'échange.

Nomination d'un élu référent filière forêts-bois

Monsieur Le Maire fait part au Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay s'attache au développement de la filière forêt-bois sur son territoire et demande aux communes de nommer un élu référent sur la thématique la filière forêts-bois, de la gestion forestière jusqu'à son introduction dans la construction ou pour l'énergie. Il permettra ainsi d'être un relais entre la commune et l'agent de développement économique de la filière forêts-bois des services de la Communauté d'Agglomération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer comme référent filière forêts-bois :

Mr ROCHE Stéphane, Conseiller Municipal

Questions diverses

• Recrutement emploi saisonnier

Monsieur Guy EYRAUD rappelle au Conseil Municipal que pour la saison estivale, il convient de recruter un emploi saisonnier pour le remplacement des agents en congé et palier à l'accroissement du travail notamment pour l'entretien des espaces verts. L'été 2025 la commune avait contacté l'agence DFI intérim afin de recruter un emploi saisonnier d'agent technique pour les espaces verts et la voirie. Il propose de renouveler cette démarche pour la saison 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter un emploi saisonnier d'agent technique pour palier à l'accroissement du travail et aux congés annuels des agents
- Accepte la proposition de DFI Intérim et Recrutement
- Autorise Mr le Maire à signer le contrat de mise à disposition

• Divers

Monsieur le Maire évoque la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours : Mr COUDERT Bruno, 1er Adjoint.

Une liste pour la désignation des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE) a été envoyée dans les délais à la préfecture.

Il a été évoqué la vente du gîte de Pratclaux, il faudrait faire une estimation du bien.

Plusieurs devis pour l'entretien des chaudières et la remise en fonctionnement sont en cours d'étude.

Plusieurs habitants de différents lieudits ont fait remonter des problèmes de collecte des ordures ménagères et d'insuffisance du nombre de poubelles. Mr le Maire doit rencontrer une personne de l'Agglo à ce sujet.

Un rappel sur illiwap va prochainement être fait concernant l'usage des drones.

Des problèmes de sécurité au niveau du gîte de la Cabourne et du bourg sont évoqués.

A partir du mois de juin 2026, la Mairie sera ouverte le samedi de 09h30 à 12h30 les semaines impaires.

La séance est levée à 00h30.

Le Maire



Secrétaire de séance